

résolution tendant à inviter le Gouvernement à améliorer la situation des retraités de l'imprimerie nationale, n° 638. — Le 4 septembre 1946, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à demander à chaque profession de dresser un programme d'aide à la vieillesse sur le plan professionnel par la constitution de maisons de retraite et à établir un projet de financement de ce programme, n° 665. — Le 10 septembre 1946, une proposition de loi tendant à réglementer l'emploi de la dénomination de qualité « fait main » et l'emploi de l'expression « bottier » dans l'industrie et le commerce, n° 707. — Le 17 septembre 1946, une proposition de loi tendant à régler l'application de la loi du 12 mai 1946 fixant la date de cessation des hostilités à la prorogation des délais de procédure devant le Conseil d'Etat, la Cour de cassation et le tribunal des conflits, n° 831. — Le 17 septembre 1946, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à donner la possibilité de régulariser sans pénalités ni formalités particulières, leur situation fiscale, jusqu'à la fin de 1946, aux ressortissants français qui possèdent des biens en Italie, et qui ont été empêchés de souscrire aux obligations édictées par le décret du 9 septembre 1939, en raison de la guerre, n° 832. — Le 30 septembre 1946, une proposition de loi tendant à modifier la loi du 15 mai 1930 relative au classement des voies privées de la ville de Paris, n° 1121.

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les opérations électorales du département de la Seine (1^{re} circonscription) [4 juillet 1946] (A., p. 2591 et suiv.). — Demande à interpeller sur les conditions dans lesquelles une grande partie des immeubles des rues de Varenne, Bellechasse et Barbet-de-Jouy, sont l'objet au bénéfice de ministères, de réquisitions ou d'expropriations [20 août 1946] (p. 3200). — Participe à la discussion des propositions de loi tendant à établir la Constitution de la République française ; PRÉAMBULE : *Son amendement au 2^e alinéa sur l'habeas corpus* (28 août 1946) (p. 3366) ; DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, Art. 29 D : *Soutient l'amendement de M. Betolaud* [4 septembre 1946] (p. 3522). — Ses rapports au nom du 7^e Bureau, sur les opérations électorales du territoire de l'Oubanghi-Chari-Tchad (Collège des

citoyens et Collège des non-citoyens) [11 septembre 1946] (p. 3662). — Demande à interpeller sur la situation actuelle des artisans coiffeurs [12 septembre 1946] (p. 3713) ; — sur la réquisition et l'expropriation des immeubles se trouvant 70, 72, 74, rue de Varenne ; 68, 70, rue de Bellechasse [13 septembre 1946] (p. 3741). — Participe à la discussion : du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946 : Chap. B : *Son amendement* [2 octobre 1946] (p. 4453) ; *Le retire* (ibid.) ; RECONSTRUCTION ET URBANISME, Chap. RG : *Son amendement* [3 octobre 1946] (p. 4517) ; *Le retire* (p. 4518) ; — du projet et des propositions de loi relatifs au statut général des fonctionnaires : *Ses observations sur l'ensemble* [5 octobre 1946] (p. 4709).

FROMENT (M. Edouard), Député du département de l'Ardèche.

Son élection est validée [13 juin 1946] (A., p. 2530). — Est nommé membre de la Commission des pensions civiles et militaires et des victimes de la guerre et de la répression [26 juin 1946] (p. 2555).

M. FURAUD (M. Jacques), Député du département de la Charente.

Son élection est validée [13 juin 1946] (A., p. 2530). — Est nommé membre de la Commission des moyens de communication et des postes, télégraphes et téléphones [26 juin 1946] (p. 2554).

Dépôts :

Le 4 juillet 1946, une proposition de loi tendant à organiser la profession artisanale, n° 58. — Le 27 septembre 1946, une proposition de loi sur le statut de l'artisanat, n° 1079. — Le 27 septembre 1946, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à fixer le statut fiscal de l'artisanat, n° 1081.

Interventions :

S'excuse de son absence [18 juillet 1946] (p. 2674).